

{Commune de}

# SAVIGNAC

BULLETIN MUNICIPAL



Photo ©Marc Ollivier - Instagram : @faune\_sauvage\_marc\_ollivier

Juillet - Août - Septembre - 2025

## TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA RENTRÉE...



### RECYCLAGE

Nouveau !  
L'appli du Sictom



### HISTOIRE

Focus sur notre  
Debrie MB15



### EXPÉRIENCE

De Savignac au  
Lac Saint-Jean



Suivez l'actualité en temps réel de votre commune sur sa page Facebook : Commune de Savignac et sur PanneauPocket. Déjà plus de 372 smartphones connectés !

# Edito

PATRICK MONTO



Savignacaises, savignacais,

En ce début septembre, après une période caniculaire, laissant des traces sur la végétation et sur les organismes, la météo est enfin redevenue clémente.

Place à la rentrée scolaire... malgré une petite baisse des effectifs, notre RPI conserve ses classes et la répartition reste inchangée, deux classes et une cantine par site et peu de mouvement d'enseignants, seulement, une nouvelle directrice à Savignac.

Les travaux d'aménagement se poursuivent, bien sûr cela génère quelques difficultés de circulation, mais les commerces et les services restent accessibles.

Petite ombre au tableau, la fermeture de routes nécessaire pour la réalisation du revêtement début octobre (1 ou 2 jours).

Nous communiquerons sur l'application Panneau Pocket pour donner la date et le schéma de signalisation mis en place. Si vous n'avez pas téléchargé l'application, c'est le moment !

Pour l'aménagement paysager, nous souhaitons des plantes et arbustes de faible hauteur, nécessitant peu ou pas d'entretien et résistant aux températures caniculaires.

Si vous avez ce type de plantes ou arbustes chez vous et que vous souhaitez faire don, nous serions éventuellement preneurs (merci de contacter la mairie).

Les travaux du projet de maison partagée devraient démarrer avant la fin de l'année, le permis de construire ayant été accepté. Un bon clin d'oeil pour le développement de notre commune !

Bonne lecture, Adischats,  
Le maire



**Don du sang**  
**Amicale laïque La Réole**

24 septembre 2025  
3 décembre 2025



**Marche Rose**  
Dimanche 5 Octobre

Départ de Savignac pour une arrivée à Auros.

9h : Rendez-vous Maison des Associations. Accueil autour d'une collation BOUTIQUE « ROSE » au profit de la recherche contre le cancer

9h30 : Échauffement.

10h : Départ

11h30 : Arrivée salle des fêtes d'Auros, apéritif offert  
Auberge Espagnole

**Engagement 2€**



**Encamina's : En route sur le chemin**  
**Balade naturaliste et artistique**  
**Découverte des zones humides**

Mercredi 24 septembre – 9h30/12h30

Balade gratuite sur inscription : lauringleta@orange.fr  
associationauringleta.wordpress.com  
05 56 63 12 09 ou 06 79 19 38 16

## Mentions Légales

Image de Une : ©Marc Ollivier - Instagram : @faune\_sauvage\_marc\_ollivier | Directeur de la publication : Patrick Monto | Ont participé à ce numéro : Frédéric Garcia, Paul Berna, Véronique Boyancé, Patrick Monto, Patrick Séquier | Conception graphique et édition : Sabrina Hervé/Agence les Deux Rives - Langon | Impression : Imprimerie LESTRADE LANGON | Tirage : 300 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

# LE CARNET



## LE SAVIGNACAIS

### ÇA BOUGE DU CÔTÉ DE LA MOBILITÉ EN SUD GIRONDE

*Les questions de mobilités sont, sur le territoire sud-girondin, débattues depuis des décennies.*

Plusieurs tentatives pour régler cette difficulté et gommer les aspérités d'un véritable problème qui pénalise à la fois les citoyens, mais également les entreprises du territoire.

La création du syndicat Sud-Gironde Mobilités chargé de collecter auprès des entreprises une taxe (le Versement Mobilité), se donne pour ambition de proposer à la population plusieurs services au travers de lignes régulières sur réservation dites Transport à la Demande -TAD- et d'autres lignes personnalisées réservées à des publics spécifiques dites TUS (Transport d'Utilité Sociale)

**Un nouvel outil pour la recherche de vos itinéraires, horaires.**

Sud-Gironde Mobilités met à votre disposition un nouveau plan interactif à l'expérience de navigation unique afin de rechercher votre itinéraire, consulter les horaires ou de rester informé des perturbations en un clic...

**SITE INTERACTIF :** [sudgirondemobilites.fr](http://sudgirondemobilites.fr)

**NUMÉRO UNIQUE :** 05 33 140 150

Le savignacais vous informera de l'évolution de ce service au public. Adichats.

L'application de toutes les mobilités des  
**COMMUNAUTÉS DE COMMUNES  
DU SUD-GIRONDE**



Pour vous faciliter  
l'utilisation des lignes,  
téléchargez l'application !

## SALLE DES FÊTES



### Les nouveaux tarifs

*Le Conseil Municipal, a fixé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, le montant de la participation pour l'utilisation de la salle des fêtes comme suit.*

| RÉSERVATION                    | 1 JOUR  | 2 JOURS | 3 JOURS | HEURE   |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| <b>Habitant la commune</b>     |         |         |         |         |
| * du 01/05 au 30/09            | 50 €    | 100 €   | 130 €   | gratuit |
| * du 01/10 au 30/04            | 70 €    | 140 €   | 180 €   | -       |
| <b>Associations communales</b> | gratuit | gratuit | gratuit | gratuit |
| <b>Habitant hors commune</b>   | 160 €   | 320 €   | 460 €   | gratuit |
| <b>Associations du canton</b>  | 100 €   | 140 €   | 180 €   | 30 €    |

Le montant de la caution qui sera demandée en dépôt garantie sera de 300€.

De même une caution de 150 € sera demandée pour les frais de ménage, dans l'hypothèse où ceux-ci n'auraient pas été correctement réalisés.

Une attestation d'assurance, responsabilité civile, valide à la date de la location, sera exigée.

Un règlement intérieur est remis à chaque location de la salle.

### État civil

#### PACS :

NAURAYE Romain et TARIS Laura le 02/06/2025

BENEDETTI Nicolas et FILIPOZZI Julia le 22/08/2025

**PARRAINAGE RÉPUBLICAIN :** URDA Jarod

**NAISSANCE :** DE NARDI Lùcia née le 18/07/2025

**DÉCÈS :** BENTÉJAC Anne décédée le 26/08/2025

## Nouveau ! L'appli du Sictom

LE SICTOM DU SUD-GIRONDE A DÉSORMAIS  
SON APPLICATION MOBILE :  
**SICTOM SUD GIRONDE INFOS.**

Téléchargez gratuitement l'appli Sictom Sud Gironde  
Infos, vous pourrez ainsi :

- Recevoir des notifications la veille des collectes pour sortir votre bac
- Consulter votre calendrier personnalisé
- Trouver les points d'apport volontaire (verre, textile...)
- Connaître les horaires des déchèteries et quels déchets y sont acceptés

Téléchargement gratuit sur App Store et Google Play :  
<https://store.publidata.io/wo7N6tyo7n>  
ou scannez le QR ci-contre.

Entrez simplement votre adresse et restez informés !

**TÉLÉCHARGEZ  
L'APPLICATION MOBILE.**  
Elle est gratuite !



Disponible sur :  
App Store  
Google Play

**Sictom Sud Gironde  
Infos**

- ✓ Calendrier de collecte
- ✓ Localisation des points de dépôt (verre, textiles...)
- ✓ Infos déchèteries
- ✓ Notification de sortie du bac

**sictOm**  
sud gironde  
service public des déchets

## Savignac seule commune de la Gironde à avoir été retenue dans le programme Villages d'avenir.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a lancé, fin 2023, un dispositif de soutien à l'ingénierie pour les petites communes dénommé « Villages d'avenir » dans le cadre du plan France Ruralités.

Pour améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire, Villages d'avenir accompagne des communes de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Villages d'avenir facilite également le quotidien des élus en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existants de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Les communes lauréates de Villages d'avenir disposent ainsi d'un interlocuteur identifié en appui pour faire avancer leurs projets en mobilisant différents dispositifs et ressources permettant de faciliter le franchissement des différentes étapes de définition et de réalisation des projets : lancement d'un diagnostic territorial si nécessaire, mobilisation d'appuis en ingénierie locale ou via la mobilisation de prestations, afin de s'appuyer sur l'offre existante sur le territoire, recherche de financements publics et privés, vigilance et appui vis-à-vis de la conformité du projet aux règles administratives, prise de contact avec les interlocuteurs adaptés des services de L'État, mais aussi des autres financeurs et organismes ou sources



d'inspirations, information sur les nouveaux dispositifs pouvant intéresser la commune.

L'objectif est d'accompagner des projets dits structurants, nécessitant parfois un travail de reformulation des besoins et d'élargissement d'autres projets. Une étape de stratégie de revitalisation est souvent nécessaire afin d'entrer dans la phase opérationnelle.

Pour notre commune, une réflexion est menée pour la poursuite de l'aménagement de la plaine de la ruralité. En effet, nombre d'habitants, mais aussi de visiteurs, se sont appropriés ce lieu. Il reste à compléter son équipement pour le rendre encore plus attractif.

Le cabinet A urba nous accompagne dans cette démarche de projection. Nous vous ferons part de leur préconisations.



# RAPPEL

## En matière de bien vivre ensemble dans notre commune

Le décret 2006-1099 du 31/08/2006 du code de la santé publique renforce la loi Bruit de 1992 en ajoutant les notions de diurne et nocturne, mais aussi en abaissant le niveau d'intensité sonore autorisé depuis un logement. Désormais, les constats s'effectuent sans mesure acoustique et les contrôles sont élargis. Bruit de voisinage, que dit la réglementation ?

### QUAND PARLE-T-ON DE BRUIT DE VOISINAGE ?

Le décret relatif à la lutte contre les bruits de voisinage stipule qu'en application du code de la santé publique, la réglementation en matière de bruit de voisinage s'applique en cas de :

- Bruit anormal (musique, bricolage, jardinerie) provenant d'un adulte, d'un enfant ou d'un animal ;
- Bruit provenant d'une activité économique, sportive ou de loisir (magasin, fête foraine, aéro-club).

La personne responsable est celle dont provient le bruit, qu'il provienne d'elle-même ou de quelqu'un ou quelque chose sous sa responsabilité. Si le bruit est susceptible de « porter atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité », alors elle est passible d'une contravention. Le bruit doit être audible d'un logement à un autre. Le constat peut se faire sans mesure acoustique.

### QUELS SONT LES BRUITS PUNISSABLES ?

La tranquillité du voisinage peut être remise en cause par tous troubles sonores provenant d'une personne physique (qu'elle soit propriétaire ou locataire du logement bruyant), d'une chose (instrument de musique, téléviseur, outil de bricolage ou de jardinage) ou encore d'un animal (abolements).

### ON CONSIDÈRE COMME NUISANCE SONORE :

- Tous les bruits domestiques (disputes régulières, niveau sonore d'instrument de musique ou d'appareils audio ou vidéo, cris d'enfants, ou aboiements)
- Tous les bruits provenant d'activités professionnelles (les chantiers ou manifestations sportives ou culturelles). Les bruits de chantier peuvent être soumis à des réglementations locales, et bénéficier de dérogations (arrêté préfectoral ou municipal). Renseignez-vous auprès de votre mairie.

### QUELS SONT LES HORAIRES POUR FAIRE DU BRUIT ?

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h puis de 14h à 19h30.
- Le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

### LA LÉGISLATION EN TERMES DE BRUIT DE VOISINAGE

Le principe du Code de la santé publique est simple, il stipule qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé » (article R. 1336-5 du Code de la santé publique).

La loi Royal du 31 décembre 1992 constitue le droit commun du bruit. Ce texte offre, pour la première fois, un cadre législatif en créant des postes d'agents municipaux afin d'augmenter et faciliter les contrôles en matière de nuisances sonores ;

Rendant possibles les contrôles et inspections sans mesure acoustique ;

Introduisant un système de peines et amendes ;

En renforçant les mesures préventives judiciaires et administratives.

La limite d'émergence sonore (augmentation par rapport à l'habitude) provenant d'une activité dans un endroit clos (appartement par exemple, et ce, que les fenêtres soient ouvertes ou non) a été abaissée à 25 dB (décibels, unité de mesure du bruit), contre 30 avant le décret de 2006.

Un immense merci à M. Duleau, ancien instituteur de l'école de Savignac, qui a eu la gentillesse et l'amabilité de retracer l'histoire de ce projecteur, aujourd'hui propriété de la commune. Merci également à Bernard Deyriard, à Pierre Saigne et à Guy Darthial pour leurs précieuses informations sur le sujet.



L'appareil projetait les films sonores 16 mm et rendait, en salle obscure, une image lumineuse et de qualité sur un écran qui pouvait atteindre jusqu'à trois mètres de base. Ce matériel semi-professionnel, relativement facile à installer et à transporter, était souvent utilisé dans leurs tournées par les opérateurs des cinémas itinérants en milieu rural. Il me fallut un certain temps pour l'approprier en suivant scrupuleusement les indications d'une notice heureusement très complète et détaillée.

J'avais en réalité une idée en tête suffisamment nette et longuement mûrie lorsque je proposai l'acquisition de cet équipement : organiser régulièrement des séances de cinéma au village. Je savais bien que très peu de Savignacais fréquentaient, même occasionnellement, les cinémas des villes voisines.

**M. et Mme Saigne tenaient dans le bourg le bar-restaurant du Centre.** Une grande salle que les flonflons des bals avaient désertée à tout jamais occupait toute la profondeur de leur maison au premier étage et n'était pratiquement jamais utilisée. Ils approuvèrent mon projet dès que je le leur présentai et ils mirent aussitôt la salle à notre disposition avec les bancs qui s'y trouvaient et aussi les chaises de la salle du restaurant qui n'accueillait de convives que pour les grandes occasions.

Comme les bruits de fonctionnement du projecteur pouvaient gêner les spectateurs, je fabriquai avec des panneaux d'Isorel en fibres de bois compressées, une modeste cabine de projection démontable qui isolait un peu l'appareil de la salle.

Marie-Louise, mon épouse, retaila un drap blanc aux dimensions normales d'un écran. En haut et en bas, sur chaque longueur, elle confectionna une coulisse, un large ourlet, dans lequel je fis passer un robuste tuyau d'acier, de ceux que l'artisan local Jean Séguinel utilisait pour les adductions d'eau. Le tuyau d'en haut était suspendu en trois points au plafond et, par son poids, le tuyau du bas tendait parfaitement la toile.

## Focus sur notre Debie MB15

*Quand l'Amicale des Anciens Élèves que nous avons créés eut engrangé des fonds suffisants grâce aux fêtes que nous organisions, nous fîmes l'acquisition d'un projecteur Debie MB15, suivant les conseils de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation par l'Image et par le Son (U.F.O.L.E.I.S) avec l'aide des fonds Barangé et d'un apport personnel remboursable sans intérêts.*

Pour pouvoir organiser des séances de cinéma non commerciales, comme tout autre ciné-club constitué en association, nous devions être affiliés à une fédération habilitée à diffuser la culture par le film. C'est pourquoi nous adhérâmes à l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation par l'Image et par le Son, reconnue par l'État. Sa cinémathèque de Bordeaux, installée dans un bâtiment du Rectorat près du Palais des Sports, nous fournissait les copies de films que nous choissions dans un catalogue en tenant compte de leur disponibilité.

**Les films n'étaient pas récents en raison d'un délai à respecter** entre le moment de leur sortie en salles et leur exploitation dans les circuits non commerciaux. Mais après, grâce à ce délai pendant lequel les œuvres médiocres s'éliminaient d'elles-mêmes, nous étions sûrs d'avoir des films de qualité dans tout l'éventail des genres cinématographiques mis à la disposition des circuits de salles professionnelles.

Dans le désordre je citerai seulement à titre d'exemple : tous les longs métrages de Charlie Chaplin comme *Le Dictateur* ou *Les Temps Modernes* ; *Jour de Fête* par Jacques Tati ; *Le Cuirassé Potemkine* par Sergueï Eisenstein ; *Knock* avec Louis Jouvet ; *Le Voleur de Bicyclette* par Vittorio De Sica ; *Bambi*, film d'animation de Walt Disney dont les enfants s'inspiraient pour donner un titre au journal scolaire qu'ils imprimaient.

**Les jours de projection, après la classe du samedi après-midi, une équipe se rendait à la salle.** Pendant que je mettais en place la cabine mobile et que j'installais le projecteur et la colonne sonore, quelques grands élèves montaient et disposaient les chaises, déroulaient et suspendaient l'écran. Tout était prêt pour la séance qui commençait à 20 h 30. Les films nous arrivaient en bobines métalliques, conditionnées dans de robustes boîtes, la plupart du temps par la poste, quelquefois par l'autobus de la ligne Citram qui les livrait chez Saigne. Il m'est arrivé aussi d'aller les chercher à Bordeaux et je me souviens bien du jour où, revenu à Savignac,

j'ai enfermé les clés de la voiture dans le coffre où se trouvaient les bobines. Ce soir-là la séance commença en retard.

Pour la séance inaugurale, la salle était pleine. Beaucoup d'enfants, naturellement, mais aussi parents ou grands-parents qui les accompagnaient. À la fréquence régulière d'une par quinzaine, les séances suivantes attirèrent plus ou moins de monde en fonction de l'intérêt du programme, du temps qu'il faisait et sans doute aussi d'autres facteurs qui m'échappaient.

**À chaque séance, en première partie, le programme comportait un documentaire, un dessin animé ou un court métrage.**

Après quoi nous ménagions un entracte pendant lequel les grandes filles vendaient des bonbons. Ces bonbons, nous allions les acheter chez un épicier en gros de La Réole et, au retour, Marie-Louise les mettait en sachets de papier cristal, scellés par une agrafe.

**Après l'entracte, venait enfin le moment attendu de projeter le « grand » film.**

Les bras du projecteur n'acceptant que les bobines métalliques de 600 m sur lesquelles les films nous étaient livrés, il fallait malheureusement interrompre la projection au bout d'une quarantaine de minutes pour changer rapidement de bobine. Pendant que je me hâtai dans la manœuvre, je rêvais qu'à côté de moi se trouvait un deuxième projecteur déjà chargé de la bobine suivante capable de relayer instantanément le premier. Mais ce n'était qu'un rêve !

Le matériel démonté et la salle rangée, nous emportons à la maison la recette des entrées et le produit de la vente des bonbons enfermés sous clé dans un petit coffret métallique vert. Le dimanche matin, impatients, nous faisons nos comptes et le lundi le tout était porté à La Poste pour être viré sur le compte courant postal de l'Amicale des Anciens Élèves. Cette association, distincte de la coopérative scolaire, avait été constituée pour gérer toutes nos activités post et périscolaires dont faisait partie le cinéma.

**Je voulais savoir d'où venaient les images que je projetais, comment elles étaient arrivées sur la pellicule** et comment elles avaient été agencées pour finir par

raconter une histoire ou transmettre une information. Je m'inscrivis donc au stage d'une semaine que l'U.F.O.L.E.I.S. proposa à Bordeaux aux animateurs de ses ciné-clubs affiliés, dans les locaux du rectorat qui abritaient sa cinémathèque. C'était pendant les vacances de Pâques en 1957.

J'y appris de façon vivante tout ce que je désirais savoir sur les techniques de prise de vue, le montage, la prise de son, la sonorisation synchrone, entre autres. Mais le plus intéressant concernait la genèse d'un film, le travail de préparation d'une oeuvre cinématographique en amont du tournage depuis l'idée brute de départ, le premier jet, jusqu'aux plus petits éléments constitutifs

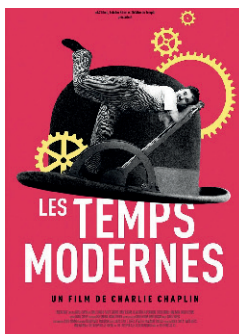
du récit. Une grande partie du stage fut consacrée au langage cinématographique, à sa syntaxe, à ses règles, au traitement de l'espace-temps par l'ellipse qui permet de passer d'un instant à un autre en ignorant ce qui se

passait entre les deux ou le flash-back qui revient sur une action passée. Le montage prend une importance capitale dans l'écriture du film. C'est lui qui dispose les images, les scènes, les plans, les séquences dans l'ordre qui convient pour donner le sens voulu à l'ensemble. Cet exercice est assez comparable à l'écriture littéraire qui choisit et assemble des mots de manière à exprimer au mieux la pensée de l'auteur.

La projection commentée de quelques chefs d'oeuvre du cinéma complétait les exposés théoriques et nous permettait d'appliquer nos fraîches connaissances sans tarder.

**Pour finir, nous fûmes accueillis aux studios de la Côte d'Argent** construits après la guerre par Emile Couzinet, rue de Tauzin à Bordeaux. Emile Couzinet y tournait surtout des films « joyeux » qu'il mettait en scène lui-même et qui étaient littéralement et systématiquement exécutés par la critique. Dans le genre nanar franchouillard dont il était spécialiste, il dirigeait justement en ce moment-là Gabriello dans Trois Marins en Bordée. Ce n'était ni Hollywood ni Cinécittà, mais les nouveaux studios étant à la pointe de la technique du moment, notre visite nous donna une bonne idée de ce qu'était le tournage en studio d'un film, même artistiquement médiocre. J'ai retenu de ce passage aux studios de la Côte d'Argent que la réalisation d'un film était d'une telle complexité qu'elle ne pouvait tolérer aucun à peu près. Tout y était prévu dans le moindre détail, mais des ajustements étaient cependant possibles à tout moment.

**Au bout de deux ans, concurrencée par la télévision qui commençait à entrer dans les familles,** livrant la distraction à domicile, la fréquentation de nos séances commença à donner des signes d'essoufflement. Pour compenser la baisse des recettes, nous décidâmes de passer d'une projection tous les quinze jours à une séance hebdomadaire. Mais, en fin de compte, il fallut prendre un jour la difficile décision de mettre fin à cette activité. Victime de l'influence progressivement grandissante du nouveau média, le Debré alla rejoindre le Pathé Baby\* dans le placard. Il n'en sortit après que pour quelques projections récréatives.



\*Pathé Baby ? C'était aussi un petit appareil de cinéma qui projetait les images de courts films de 9 mm à perforations centrales sur des écrans familiaux. Je l'avais découvert, en arrivant, dans un placard de rangement qui occupait pratiquement tout le fond de la salle de classe des « grands ». M. Dubos, autrefois instituteur à Savignac, avait fait construire, derrière l'école, de l'autre côté du chemin, une petite maison où il vivait sa retraite avec son épouse, ancienne secrétaire de mairie. Je lui rendis visite pour me présenter et c'est au cours de notre entrevue qu'il me parla, entre autres, de ce Pathé Baby qu'il avait utilisé pour projeter à ses élèves des petits films dont il se procurait les bobines chez un certain Saubat. Ce que me confirma plus tard M. Saubat lui-même, photographe à La Réole, passionné de cinéma amateur et auteur de films 9 mm primés dans des festivals. Ces films ont été numérisés et on peut en voir certains sur le web.



## Une entreprise du bâtiment à Savignac

*C'est à l'initiative de Franck Daney, gérant de l'entreprise du même nom, que l'idée de mettre en œuvre une entreprise du bâtiment est née.*

Mikael Joret embarque pour l'aventure de cette structure qui est destinée à travailler essentiellement dans le cadre d'une sous-traitance de l'entreprise bien connue de charpente métallique.

Cette sous-traitance repose sur l'édification des structures en maçonnerie pour les structures métalliques industrielles de l'entreprise Daney.

Cette entreprise emploie déjà 7 salariés, avec un chiffre d'affaires d'environ 800 000 € et ne ressent pas de problématique particulière de recrutement ; elle fait appel régulièrement à des intérimaires du secteur.

**En dehors des chantiers sous-traités, des interventions sont possibles chez des particuliers !**

On notera en particulier l'intervention de l'entreprise sur le vaste projet de notre commune dans le cadre de la Convention d'Aménagement du Bourg. Il s'agit notamment de l'ouverture du porche à côté de la Poste.

Mikael Joret, associé pour moitié, est chargé de la réalisation des devis et du suivi des chantiers.

Ce passionné de construction dont le père était artisan maçon à Puybarban, est titulaire d'un brevet de maîtrise. Compagnon du Tour de France, c'est l'excellence et le travail bien fait qui peuvent définir le mieux l'état d'esprit de l'entreprise et de ses dirigeants.

En parallèle, Mikael Joret est également engagé de l'entreprise AZ maîtrise d'œuvre située à La Réunion, dans le Lot-et-Garonne.



**POUR VOS RÉALISATIONS, UNE SEULE ADRESSE :  
Maçonnerie Savignacaise  
862, Route de Pondauret, 33124 SAVIGNAC. Tél :**

# Expérience



## De Savignac au Lac Saint-Jean : un aller simple pour l'hiver (et bien plus encore !)

*Il y a un an, nous avons fait nos valises... au sens propre comme au figuré ! Deux grosses valises, un chat un peu stressé dans sa caisse, et nous voilà partis, Florence et Olivier, direction le Québec ! Nous avons quitté Savignac le cœur serré, vendu tout ce que nous possédions, pour venir tenter l'aventure de l'autre côté de l'Atlantique. Notre fils Jules, lui, a préféré rester dans le Sud-Ouest pour poursuivre ses études — preuve que l'appel du Sud est parfois plus fort que celui du grand Nord !*

C'est près du magnifique Lac Saint-Jean que nous avons posé nos valises pour recommencer à zéro. Et quand on dit zéro, c'est vraiment zéro : meubles, voitures, vêtements d'hiver, bottes, tuques, mitaines, gratte à neige, pelle, racloir à pare-brise... il a fallu tout racheter. Même notre vocabulaire a dû être mis à jour ! Il a bien fallu s'habituer à certaines expressions locales et, pour conduire, ne pas oublier de « chauffer le char ». L'adaptation à la culture nord-américaine a été aussi riche que parfois déroutante (pourquoi tant de glaçons dans tout, même quand il fait -20 ?!).

**Pour faciliter notre intégration, nous avons tous les deux repris les études :** Olivier en dessin de bâtiment et moi, Florence, en secrétariat. Un sacré défi, mais aussi une belle manière de nous réinventer professionnellement et personnellement.

Et puis, l'hiver est arrivé. Notre premier hiver québécois restera inoubliable pour nous : -36 degrés, plus d'1,20 mètre de neige, et plus de trois mois sans températures positives. Un choc... pour nous. Car ici, c'est juste l'hiver normal ! Heureusement, les conseils des Québécois, toujours bienveillants, nous ont bien aidés. On nous a vite appris que « y'a pas de mauvais temps, juste des mauvais vêtements »... et on confirme ! Un an plus tard, le bilan est plus que positif : ma formation est terminée depuis le 20 juin,

et j'ai démarré mon nouveau poste d'adjointe administrative dès le 25. Olivier, de son côté, a profité des vacances scolaires avant la reprise des cours fin août. Il a travaillé cet été dans une agence de voyages locale... mais pas n'importe laquelle ! Elle organise des activités sportives et culturelles autour du Lac Saint-Jean pour les touristes en quête de nature et d'authenticité. Un emploi parfait pour découvrir encore plus notre belle région d'adoption.

**L'aventure continue, entre découvertes, fous rires, et belles rencontres humaines.** Mais une chose est sûre : Savignac et ses habitants gardent une place précieuse dans nos cœurs. Vous nous manquez... un peu plus que les moustiques québécois ! À bientôt, d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique !





# Savignac



A

MAIRIE



C

SALLE COMMUNALE



B

LA POSTE



D

ÉGLISE

G ÉPICERIE  
BOUCHERIE  
SALON DE COIFFURE

E ÉCOLE

F STADE



# RAPPEL

## à faire chaque année

Chaque année, on se doit de vérifier si tout est en ordre ou en bon état de fonctionnement chez soi, mais septembre c'est aussi la rentrée, et c'est le moment où l'on peut commencer à réfléchir sur ce que l'on peut revoir ou anticiper.

### Maison et Extérieur

#### SÉCURITÉ

- Vérifier et tester les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone (changer piles si besoin).
- Contrôler les extincteurs si vous en avez (date de péremption, pression).
- Vérifier sa pharmacie (produits périmés, pansements, désinfectant).
- Tester le système d'alarme ou de vidéosurveillance.
- Contrôler les prises électriques et rallonges pour détecter les signes de surchauffe.
- Voir si vous êtes concerné par l'obligation de défrichement.

#### ENTRETIEN

- Nettoyer et purger les radiateurs (eau chaude) ou vérifier filtres et conduits (pompe à chaleur).
- Faire ramoner la cheminée ou le poêle à bois (obligatoire chaque année).
- Vérifier et nettoyer les gouttières et descentes d'eaux pluviales.
- Inspecter la toiture (tuiles cassées, mousses).
- Contrôler les joints de salle de bain, cuisine et fenêtres.
- Faire un entretien annuel de la chaudière (obligatoire pour certaines installations).
- Purger le chauffe-eau pour éviter le tartre.
- Vérifier l'état des murs extérieurs (fissures, infiltrations).
- Si vous avez fait des travaux d'amélioration de votre habitat, vérifier que ces travaux ont bien été déclarés pour ne pas être embêté plus tard.

#### PRÉVENTION

- Vérifier la pression et l'état des pneus si vous avez une voiture ou un vélo.
- Contrôler la fosse septique (vidange tous les 4 ans en moyenne, mais inspection annuelle).
- Couper les branches d'arbres dangereuses proches de la maison.
- Contrôler la congélation ou humidité dans le congélateur et frigo.

### Vie personnelle & Administrative

#### DOCUMENTS OFFICIELS

- Vérifier dates de validité : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale, mutuelle.
- Contrôler l'assurance habitation, auto, santé (garanties, échéances), n'hésitez à demander de nouveaux devis pour comparer.
- Faire le point des services bancaires qui vous sont facturés par votre banque
- Vérifier les contrats d'énergie, internet, téléphone (renégociation possible).
- Scanner et sauvegarder les documents importants.
- Pour les salariés qui sont prélevés à la source vérifier ou moduler le taux de prélèvement sur son espace perso [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

#### SANTÉ

- Faire un bilan médical général (médecin traitant).
- Consultation dentiste (au moins une fois/an).
- Contrôle de la vue (ophtalmologue ou opticien).
- Vaccins à jour (y compris rappel tétanos).
- Vérifier et renouveler si besoin la trousse à pharmacie personnelle et les médicaments courants.
- Faire le point sur sa mutuelle, voire faire de nouveaux devis pour comparer.

#### VIE QUOTIDIENNE

- Faire le point sur les abonnements (streaming, salle de sport, magazines...).
- Ranger et trier papiers, factures, relevés bancaires.
- Mettre à jour les mots de passe importants (banque, messagerie, comptes en ligne).
- Faire le tri dans les vêtements, meubles... non utilisés.
- Vérifier et mettre à jour les contacts d'urgence.
- Et comme on va rentrer dans une année électorale, vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale

### ASTUCE ORGANISATION :

On peut répartir ces vérifications sur l'année (par trimestre par exemple) pour éviter la surcharge, mais il est bon de tout avoir sous forme de checklist annuelle.




**Le service des Sports présente**

**2025**

**TEMPS LIBRE**

**MULTISPORTS ADULTE**

Une offre sportive de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde pour adultes

**OUVERT À TOUS**

**GRATUIT**




**LE T.L.M.S C'EST QUOI ?**

**2 Créneaux**  
Mardi de 10h à 11h30  
Jeudi de 10h à 11h30  
*aux choix (hors vacances scolaires)*

**5 à 7 Séances**  
d'une même activité

**1 éducateur sportif diplômé**  
De la Communauté de Communes ou d'une association sportive du territoire



**ET AUSSI... LE SPORT SUR ORDONNANCE**

**LE DISPOSITIF T.L.M.S. EST RÉFÉRENCÉ**

Votre médecin vous a prescrit une activité physique et sportive ? Nous vous offrons un accueil et un suivi personnalisé.



**Convivialité Santé Rencontre**  
*Le plaisir de bouger*  
**être Sport Bien Plaisir**  
*Activités*

Un problème de mobilité pour vous rendre au T.L.M.S. ?  
Pensez au TAD (Transport à la Demande)  
Infos 05.55.71.71.55

**CONTACTS UTILES**

**SERVICES DES SPORTS**

**Guillaume TOULLIOU**  
Educateur Sportif du T.L.M.S.  
sport2@reolaisensudgironde.fr  
06 17 35 41 77

**Emmanuelle PES**  
Responsable du Service des Sports  
Educatrice sportive  
Formée aux Activités Physiques Adaptées  
sport@reolaisensudgironde.fr  
06 23 80 20 78



**Communauté de Communes Réolais en Sud-Gironde**  
3 rue Jules Ferry, 33190 LA REOLE  
05 55 71 71 55  
www.reolaisensudgironde.fr

## Pré-inscription 2025

☒ \*Cocher les activités souhaitées

**2025**

**Cycle 1 - 09/09 au 16/10**

|                                        |                                                                     |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>Mardi de 10h à 11h30</b>            | <b>Jeudi de 10h à 11h30</b>                                         |
| <input type="radio"/> Yoga             | <input type="radio"/> Eveil et coordination                         |
| Maison des Arts et du Yoga<br>Noaillac | Jeux d'adresse et traditionnels<br>Salle des fêtes<br>Les Esseintes |

**Cycle 2 - 04/11 au 18/12**

|                                                       |                                     |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Mardi de 10h à 11h30</b>                           | <b>Jeudi de 10h à 11h30</b>         |
| <input type="radio"/> Circuit renforcement musculaire | <input type="radio"/> Tir à l'Arc   |
| Salle des fêtes<br>Montagoudin                        | Pôle Sportif et de Loisirs<br>Auros |

Inscription sur tout le cycle  
Possibilité de s'inscrire sur les deux créneaux de la semaine et sur plusieurs cycles

Je souhaite recevoir le dossier complet d'inscription et le règlement intérieur

☐ Par mail  
☐ Par courrier

à retourner à :  
sport2@reolaisensudgironde.fr  
ou  
Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde,  
3 rue Jules Ferry 33190 LA RÉOLE



## LA RECETTE D'AMANDINE



# Granola maison

POUR 4 PERSONNES • PRÉPARATION : 10 MINUTES • CUISSON : 20 À 25 MINUTES

### Les ingrédients

- 200 gr de flocons d'avoine
- 30 gr de noixettes
- 30 gr de noix de cajou
- 30 gr de noix
- 30 gr d'amandes
- 30 gr de courges
- 100 gr compote sans sucre ajouté
- 1 c à café de vanille liquide
- 5 c à soupe de sirop d'érable (peut être remplacé par du sirop d'agave ou du miel)

### La recette

Mélanger et étaler finement sur une plaque au four 10/15 minutes 190° en chaleur tournante, puis finir par 5 à 10 en mode grill.



## Que faire au jardin en septembre

Avant de partir dans les palombières et d'attendre la fin des travaux d'aménagement du bourg, il reste du travail à faire au jardin. Septembre, c'est le mois des récoltes généreuses... et des préparatifs pour le jardin de l'année prochaine. Profitez de la chaleur du sol pour planter et semer, tout en savourant les derniers légumes d'été.



### ASTUCES

- Les journées restent souvent chaudes jusqu'à fin septembre : arrosez profondément tous les 2-3 jours si nécessaire.
- Les premières rosées peuvent favoriser les maladies oïdium, mildiou) : surveillez tomates et courges.
- Un paillage léger prolonge la chaleur du sol et limite les herbes indésirables.

### CONSEIL DU MOIS :

Semez dès maintenant vos légumes d'hiver, ils profiteront de la chaleur pour bien s'enraciner avant le froid.

Profitez de ce moment pour faire le point de ce qui a bien marché et de ce qui a moins bien marché au jardin cette année pour se renseigner et mieux réussir les récoltes l'année prochaine.

### À FAIRE

Arroser tôt le matin ou le soir  
Désherber et nettoyer les massifs  
Planter vivaces et arbustes  
Tailler framboisiers et mûriers  
Regarnir la pelouse  
Enlever fleurs fanées  
Mettre un engrais vert

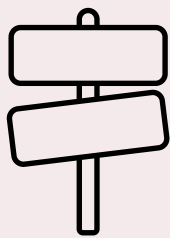
### À SEMER / PLANTER

Mâche  
Épinards  
Radis d'hiver  
Navets  
Laitues d'automne  
Choux  
Oignons blancs

### À RÉCOLTER

Tomates  
Poivrons  
Aubergines  
Courgettes  
Haricots  
Raisins  
Pommes, poires, figues

## LE NOM DES LIEU-DITS



# Toponymie

L'INTERPRÉTATION DES NOMS DE LIEU ET LA RAISON D'ÊTRE DE LA TOPONYMIE. ELLE NÉCESSITE UNE GRANDE PRUDENCE, CAR BEAUCOUP DE TOPONYMES AU SUBIT LES « FANTAISIES DES SCRIBES » ET D'UNE VOLONTÉ AFFICHÉE DE FRANCISATION.

Cette succincte rubrique, vous permettra d'identifier l'histoire et l'origine de grand nombre d'entre eux, de vous les approprier et de continuer à les citer. Ils renseignent la situation géographique, la nature du sol ou encore la présence des eaux ou des armes. Si les noms de lieux ont donné naissance à de nombreux patronymes, les noms de personnes se sont transformés en toponyme au fil des ans.

Au 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècle les prénoms se résolvait à une trentaine de noms d'origine germanique comme, Arnaud, Bernard, Gaillard, Geraut, Manaud, Raymond, quelques noms romans et indigènes, Fort, Gassie, Grat, Loup, Vital, ou à des prénoms apparus au 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècle comme Jean, Marie, Pierre.

**VOICI DES EXEMPLES DE CETTE DÉCLINAISON : Mounet ou Monet  
Arramon /Ramon**

Raymond en français du germanique ragin « conseil » et « mund » protection. Nom individuel très répandu au Moyen Âge. Un document de 1367 cite un dénommé Guilhem Aramon Monadey senhor de Castets en Dorta, seigneur de Castets en Dorthe.

Au fil des ans on retrouve des déclinaisons du prénom sous plusieurs formes Mounic, Ramonet, les Arramounets, et ici a Savignac Monet ou Mounet

*Informations tirées de l'ouvrage de Patrick LAVAU Toponymie Gasconne Editions Confluences. Les Nuits Atypiques.*



# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MAI 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14 / Présents : 9 / Absents excusés : B. MARQUETTE, F. CAUSSE, P. BERNA, A. DABBADIE, C. BAYLE  
/ Procurations : A. DABBADIE à C. SAIGNES, C. BAYLE à P. MONTO

### 1. DÉLIBÉRATIONS

Attribution du marché des travaux pour l'aménagement du bourg fiches 2 a, 2 b, 3 et le stade

- Lot 1 VRD ont répondu Eurovia et Colas.
- Lot 2 Espaces verts a répondu Eurovia pour un montant de 51 843,50€
- Lot 3 Gros œuvre avec forfait de 25 000 € (sans détail du bureau d'étude) Seul répondant Maçonnerie Savignacaise 17 525,70€
- Lot 4 Charpente (porche) : pas de réponse d'entreprise, mais une consultation en direct a été faite auprès des entreprises Constans et Daney.

Présentation en détail de la réponse à l'appel d'offre. Des écarts significatifs sont notés.

Estimation : 614 799 €HT >

Eurovia 534 323,40 € • Colas 550 152 € > Ecart 15 829 €

Une négociation a toutefois été demandée, les deux entreprises du lot 1 ont été auditées en commission d'appel d'offres le 14 mai 2025. Suite à cette consultation le retour des entreprises fait état d'une nouvelle proposition.

Estimation : 614 799 €HT >

Eurovia : 519 931€ • Colas 514 984€ > Ecart : 4 947€

Information, le dossier de l'Agence de l'Eau est qualifié de recevable. Il est rappelé que celui-ci concerne la dé-imperméabilisation des structures existantes et travaux à venir.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la proposition de monsieur le maire de mandater l'entreprise Colas pour le lot 01, l'entreprise Eurovia pour le lot 02 et l'entreprise Maçonnerie Savignacaise pour le lot 03. Le suivi des travaux sera effectué par l'agence Azimut.

**VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 1**

### 2. DIVERS

#### EMPRUNT

Monsieur Bentéjac, 1<sup>er</sup> adjoint, propose de contracter un emprunt de 300 000€, pour un montant de reste à charge estimé à 286 000€. Contact sera pris avec le Crédit Mutuel rapidement.

**Rappel : montant des travaux CAB 514 000€**

> Subventions :

- DETR 100 000€
- Conseil Départemental 35 000 + 76000€
- Agence de l'Eau ?

#### MAISON BEAUCAILLOU

Monsieur le Maire représente le projet qui n'a pu aboutir avec l'option d'un bail emphytéotique. Une proposition de vente du bâtiment à monsieur Riahi pour un montant de 85 000€ (prix d'achat) est proposée au conseil municipal, qui accepte ce principe. Une délibération sera présentée au prochain conseil.

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUIN 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14 / Présents : 10 / Absents excusés : F. CAUSSE, A. DABBADIE, P. BERNA, C. BAYLE

### 1. DÉLIBÉRATIONS

#### a) Décision modificative n°1

M. le Maire indique au conseil municipal que les services du SGC nous ont interpellés sur le fait qu'avec la fongibilité asymétrique, les crédits imprévus ont été supprimés. Il convient alors de procéder à une décision modificative comme suit :

#### Dépenses de fonctionnement

60632 : fournitures de petit équipement : + 800.00 €

681 : dotations aux amortissements : - 800.00 €

**VOTE POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

#### b) Décision modificative n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite à la vente de la parcelle à M. CANDELON et Mme TAUZIN, il convient désormais de procéder aux écritures de cession.

#### Cession 1 :

- Dépenses de fonctionnement : 6751 : 631.68 €
- Recette de fonctionnement : 7751 : 631.68 €
- Recette d'investissement : 2157 : 631.68 €

#### Cession 2 :

- Dépenses de fonctionnement : 6751 : 23 249.10 €
- Recettes de fonctionnement : 7751 : 368.32 €
- 7761 : 22 880.78 €
- Dépenses d'investissement : 192 : 22 880.78 €
- Recettes d'investissement : 212 : 23 249.10 €

**VOTE POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### c) Tarifs et règlement de la salle des fêtes

Vu la délibération du 8 février 2002 fixant le montant de la location de la salle des fêtes,  
Vu la délibération du 19 janvier 2005 modifiant le montant de la location de la salle des fêtes,  
Vu la délibération du 11 mars 2009 modifiant le montant de la location de la salle des fêtes,  
Vu la délibération du 14 mars 2013 modifiant le montant de la location de la salle des fêtes,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
Fixe à compter du 01 septembre 2025 le montant de la participation pour l'utilisation de la salle des fêtes comme suit :

| RÉSERVATION             | 1 JOUR  | 2 JOURS | 3 JOURS | HEURE   |
|-------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Habitant la commune     |         |         |         |         |
| * du 01/05 au 30/09     | 50 €    | 100 €   | 130 €   | -       |
| * du 01/10 au 30/04     | 70 €    | 140 €   | 180 €   | -       |
| Associations communales | gratuit | gratuit | gratuit | gratuit |
| Habitant hors commune   | 160 €   | 320 €   | 460 €   | -       |
| Associations du canton  | 100 €   | 140 €   | 180 €   | 30 €    |

Décide que le montant de la caution qui sera demandée en dépôt garantie sera de 300 € ainsi qu'une caution de 150 € pour les frais de ménage. Établis le règlement de la salle des fêtes selon le modèle annexé à la présente délibération. Autorise monsieur le maire à louer la salle des fêtes aux habitants hors commune selon son avis.

**VOTE POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### d) Attribution du lot 04 du marché de travaux

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux offres reçues concernant le lot 04 charpente :

- Eurl Constans : 11 790.75 € HT soit 14 148.89 € TTC
- Daney Sarl : 25 000.00 € HT soit 30 000.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité/la majorité, décide :

D'attribuer le lot 04 Charpente à l'entreprise Constans pour un montant de 11 790.75€ HT soit 14 148.89 € TTC.

**VOTE POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### e) Autorisation du conseil municipal à Monsieur le Maire pour la vente de la maison Beaucaillou

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un projet de maison partagée est en étude. Ce projet se situerait à la maison Beaucaillou.

Le porteur de projet ne trouve pas de financement, car il n'est pas propriétaire du bien.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la vente de ce bien, cadastré AB 56 et 57 situé 10 route de l'église, pour un montant de 85 000.00 € ; prix auquel la commune a acheté ce bien en 2020.

**VOTE POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### f) Fonds de concours Sdeeg (zone CAB hors enfouissement)

Vu la délibération de la Commune en date du 05/10/2021 relative au transfert de la compétence Éclairage public au SDEEG ;

Vu le Règlement Administratif, Financier et Technique de transfert et d'exercice de la compétence Éclairage public du SDEEG validé en Bureau syndical en date du 27 novembre 2024 ;

En l'espèce, la commune de Savignac a programmé la réalisation du renouvellement d'une partie de l'éclairage public pour un montant total hors taxe de 8 654.67 €

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois-quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.

Ce fonds de concours sera imputé à la section d'investissement de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : DÉCIDE le versement d'un fonds de concours d'un montant de 6 965.83 € au SDEEG, soit 75% du coût hors taxe de l'opération susvisée ;

**VOTE POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

## 2. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### COMMISSIONS COMMUNALES

#### Travaux enfouissement de réseaux (P. MONTJO) :

Les travaux ont bien avancé et le chantier s'est déroulé sans encombre.

#### CAB (P. MONTJO) :

La réunion de lancement des travaux est programmée le 17 juin 2025 à 15h00 à la mairie avec la participation des entreprises ayant été retenues, des gestionnaires de réseaux, du centre routier départemental ainsi que des architectes qui accompagnent la commune sur ce projet.

#### Emprunt (J-L. BENTÉJAC) :

La commune a contacté plusieurs organismes pour souscrire à un emprunt : Crédit Mutuel sud-ouest, AFL ainsi que la banque postale.

Il a été demandé une simulation pour un emprunt de 300 000.00 € sur 20 ans. L'offre de la banque postale n'a pas encore été reçue. Les offres reçues sont les suivantes :

- Crédit Mutuel sud-ouest :

Taux fixe : 3.83 %

Annualité : 21 743.51 €

Coût total des intérêts : 134 870.00 €

Taux variable : 2.80 %

Annualité : 19 793.69 €

Coût total des intérêts : 95 873.00 €

- Agence France Locale :

Taux fixe : 3.63 %

Trimestrialité : 5 290.80 €

#### Bâtiment (M. VIDAL) :

Un dossier de DETR a été déposé en janvier 2025, sans retour pour le moment.

#### Arrêt de bus (P. MONTJO) :

Une demande d'arrêt de bus a été formulée par une administrée de la commune pour le lotissement Mondot.

Une réponse négative du transporteur et du centre routier départemental a été reçue en mairie du fait d'un manque de visibilité du côté d'Auros.

#### Contrôle SDIS (P. MONTJO) :

Tous les points EPI sont conformes malgré quelques remarques.

### COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

#### Enfance jeunesse (P. SÉQUIER) :

Modification du règlement intérieur des Centres de Loisirs, il est rajouté des restrictions pour la récupération des enfants par des tiers.

Montant d'une journée d'activités estimée à 75€ dont 50% sont à la charge de la CDC.

Retrait des places de crèche réservées et financées par le département.  
Faute de moyens, le département ne finance plus ces places.  
Un film de prévention santé est réalisé par les enfants des Centres de Loisirs et sera présenté au cinéma Rex début juillet.

#### **Voirie (P. MONTO et B. MARQUETTE) :**

Le programme des travaux 2025 a été présenté lors de la dernière réunion.  
Pour la commune de Savignac :  
Curage de fossés suite à l'orage du 10 mai 2025 route de la Bassanne  
Busage fossé route de Solle  
Les ouvrages hydrauliques représentent un fort coût pour la communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde. Par exemple, pour l'ouvrage de Loupiac de La Réole, le coût des travaux s'élève à 76 000.00 €

#### **Urbanisme (J-L. BENTÉJAC) :**

Lors de la dernière commission un point sur les demandes de changements de destinations et sur les STECAL a été fait.  
Concernant les STECAL, pour 50% d'entre eux il n'y a aucun retour.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

#### **Épicerie :**

Reprise de l'activité à temps non complet. Le fonds de commerce est en vente.

#### **Kermesse :**

La Kermesse est prévue le 21 juin 2025 à l'école de Savignac.

# **COMPTE RENDU**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 25 JUIN 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 14 / Présents : 11 / Absents excusés : F. CAUSSE, A. DABBADIE, P. BERNA /  
Procurations : A. DABBADIE à P. MONTO

### **1. DÉLIBÉRATIONS**

#### **a) Financement investissement – Travaux CAB**

Monsieur le maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de convention d'aménagement de bourg, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant trois cent mille euros (300 000.00 €).  
Le conseil municipal après avoir pris connaissance des différentes offres de financement proposées par la Banque Postale, AFL ainsi que le Crédit Mutuel Sud-Ouest, et après en avoir délibéré à la majorité des voix,  
DECIDE de retenir l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649

#### **Article 1 : principales caractéristiques du contrat de prêt**

- Montant du contrat de prêt : EUR 300 000
- Date de versement : 21 juillet 2025
- Durée maximum : 20 ans
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Fréquence : trimestrielle
- Taux fixe : 3,63%
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Trimestrialité : 5 290,80 €
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

#### **Article 2 : étendue des pouvoirs du signataire**

M. Patrick MONTO, Maire de la commune de Savignac, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1 (C. BAYLE)**

#### **b) Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande**

Présentation du Groupe Agence France Locale  
Institué par les dispositions de l'article L.1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et créé en 2013, le Groupe Agence France Locale est composé de deux entités juridiques distinctes :

- l'Agence France Locale - Société Territoriale, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 41 quai d'Orsay, 75007 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 799 055 629 (la Société Territoriale) ; et
- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est situé 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649 (l'Agence France Locale).

#### **Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver l'adhésion de la commune de Savignac à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- d'approuver la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 3 700 euros (l'ACI) de la commune de Savignac, établi sur la base des Comptes de l'exercice (2023) :
  - en incluant le budget principal : oui
  - en excluant les budgets annexes suivants : NA
  - Encours de dette (2023) : 375 926 EUR

**VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### **2. QUESTIONS DIVERSES**

Des chats errants sont présents sur le territoire de la commune.

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14 / Présents : 10 / Absents excusés : F. CAUSSÉ – P. BERNA – F. GARCIA – C. BAYLE /  
Procurations : C. BAYLE à P. MONTO

### 1. DÉLIBÉRATIONS

#### a) Annule et remplace del 27\_2025 –

##### Autorisation du conseil municipal à Monsieur le Maire pour la vente de la maison Beaucaillou

Le porteur de projet ne trouve pas de financement, car il n'est pas propriétaire du bien.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la vente de ce bien, cadastré AB 56 d'une contenance de 06a 44a et AB 302 d'une contenance de 06a 56ca situé 10 route de l'église, pour un montant de 85 000.00 € ; prix auquel la commune a acheté ce bien en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise la vente du bien située au 10 route de l'église, parcelles cadastrées AB 56 et 302 à l'entreprise Adisvie représentée par M. RIAHI Marc
- Fixe le prix de vente à 85 000.00 €
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de la vente

**VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

#### b) Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes a actualisé ses statuts suite au déménagement de son siège administratif.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde a décidé à l'unanimité lors de sa séance du 12 juin 2025 de modifier ses statuts pour ce qui concerne l'article 3 portant adresse du siège administratif comme suit : Le siège administratif de la Communauté de Communes est fixé au 1 rue Rosa Bonheur à La Réole. L'alinéa 2 demeure inchangé.

**VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

#### c) DM Emprunt

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à la souscription de l'emprunt auprès de l'Agence France Locale, il convient de prendre une décision modificative du budget afin de permettre le mandatement des échéances dues pour l'année en cours.

##### Dépenses d'investissement :

1641 : + 9 000.00 €

2131 : - 9 000.00 €

##### Dépenses de fonctionnement :

66111 : + 5 500.00 €

6288 : - 1 500.00 €

61551 : - 2 000.00 €

615221 : - 2 000.00 €

**VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### 2. QUESTIONS DIVERSES

#### Orange (P. MONTO) :

Un courrier a été reçu en mairie concernant l'arrêt du réseau cuivre. La commune a été présélectionnée. La fin du service de réseau cuivre sera pour 2029 au plus tard.

#### Obligations légales de débroussaillage (P. MONTO) :

Une note d'information va être distribuée à l'ensemble de la population.

#### Chats errants (P. MONTO) :

Ce sujet a été abordé lors du dernier conseil municipal. La commune s'est renseignée auprès de plusieurs associations. Le coût est très élevé.

La SPA 47 a pris contact avec la mairie. Des habitants de la commune ont pris contact avec cette association.

La SPA 47 nous a indiqué l'adresse de la maison où a été identifié le problème.

Une note d'information à ce sujet va être distribuée prochainement.

#### CAB (P. MONTO) :

Les travaux ont démarré. La fin des travaux est prévue fin septembre.

Les réunions de chantier ont lieu chaque jeudi.

Concernant le passage à côté de l'agence postale communale, le local a été démoli.

L'entreprise de charpente va intervenir prochainement.

L'aménagement devant la mairie n'est pas encore défini.

# VIE PRATIQUE



## Mairie de Savignac

120 impasse Jacques Lescarret  
Tél : 05 56 65 40 86  
Mail : savignac3@orange.fr  
Ouverture : Ouvert du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 13h30 à 17h30



## Accueil Service Public Auros

265 rue Anne de Tauzia 33124 AUROS  
Lydie Barbier, Tél : 06 09 61 55 88  
Nathalie Gomez, Tél. 06 23 30 03 93  
Mail : franceservices@reolaisensudgironde.fr  
Mardi, mercredi et vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30



## Agence Postale de Savignac

Rue Marsan  
Tél : 05 56 65 74 88  
Ouverture : Ouvert tous les jours du lundi au samedi (sauf le mercredi) de 9h à 12h



## RAM Touches A Tout

Relais Petite Enfance - RPE d'Auros -  
Maison de la Petite Enfance  
3 route de Castets 33124 Auros  
Tél : 06 89 37 85 64  
Mail : rpe@reolaisensudgironde.fr  
Permanence : le lundi de 15h30 à 17h30



## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Tél : 05 56 65 46 77 ou 06 72 96 81 65  
Contact : Mme MASSIEU Aurélie,  
Responsable  
Mail : alsh.savignac@reolaisensudgironde.fr



## Accueil Ado

Info'Jeunes - Marion CONTANT, responsable  
du Service Ado's  
9, rue des Jacobins 33190 La Réole  
Tél : 06 15 25 65 46  
Mail : infojeunes@reolaisensudgironde.fr  
Mercredi, Jeudi & Vendredi de 13h30 à 17h30, Deuxième samedi de chaque mois - Accueil les vacances scolaires au Pôle Sportif Intercommunal d'Auros



## CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination)

Place Saint Michel 33190 LA RÉOLE  
Tél : 05 56 61 53 10  
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h (sur rendez-vous)



## Pharmacie de Garde

Tél : 3237  
Pour connaître la pharmacie de garde de jour comme de nuit 24 heures sur 24 un seul numéro partout en France.



## Sictom du Sud-Gironde

5, rue Marcel Paul, 33210 LANGON  
www.sictomsudgironde.fr  
Tél redevances : 05 56 62 36 03  
Services techniques : 05 56 62 27 70  
Mail : contact@sictomsudgironde.fr



## Cabinet Infirmier

Pascale et Omar AISSAOUI  
rue Marsan, 33124 Savignac  
Tél : 05 56 61 26 67  
Port : 06 50 55 09 58



## Escale Santé

70 rue Abel Gourgues 33210 LANGON  
Coordonnatrice Clémence Tresca  
Tél : 05 57 31 01 29



## Bibliothèque

Impasse Jacques Lescarret  
Maison des Associations  
Prêts gratuits de livres tous les samedis de 17 à 19h



## Syndicat intercommunal de transport de corps

603 route du Pont doré 33190 PONDAURAT  
Mme Martine MONGIE (MAIRIE)  
Tél : 05 56 61 07 38  
Service gratuit de transport de défunt



## Transport à la demande

Service de minibus pour des trajets ponctuels pour les personnes âgées, personnes à mobilité réduite ou en insertion professionnelle  
3 rue Jules Ferry 33190 La Réole  
Tél : 05 56 71 71 55



## Service Instructeur Urbanisme de la CDC

3 rue Jules Ferry 33190 La Réole  
Tél : 05 56 71 36 44  
<https://sve-reolais-sud-gironde.sirap.fr/#/communesList>



## MDS (Maison des Solidarités)

Tél (Langon) : 05 56 63 62 20  
Tél (La Réole) : 05 56 71 09 10  
Tél (Bazas) : 05 56 25 11 62



## Mission Locale Sud Gironde

20 rue Condorcet, ZI Dumès 33210 LANGON  
Tél : 05 57 980 980 (numéro unique)  
<http://mlsg.fr/>



## France Travail

22 route de Bazas, ZI Dumès 33210 LANGON  
Tél : 3949  
[www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr)



## SIRP Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique

603 route du Pont Doré, 33190 PONDAURAT  
Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30, mardi de 14h à 18h30, jeudi de 14h à 18h30



## Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement

BASSANNE - DROPT - GARONNE  
3 Bonin Sud - 33190 LOUPIAC DE LA RÉOLE  
Tél : 05 56 71 83 94  
Mail : siaepa.bdg@orange.fr